

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU
JEUDI 15 JUIN 2023**

Nombre de conseillers
municipaux en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 31

Absents : 2

Délibération N° 2023-049

Ne participe pas au vote : 0

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villecresnes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick FARCY, Maire.

Présents :

Patrick FARCY, René-Jean CULLIER DE LABADIE, Stéphane RABANY, Dominique CARON, Didier FABRE, Catherine ARDIOT, Nicolas DUCCELLIER, Beatriz LAPORTE GARCIA, Matthieu PIERRON, Marie-Annick PERSELLO, Pierre LENTIER, Yannick SKOEZ, Frédérique STRAZEL, Ana GOMES, Bernard VERGNAUD, Christelle BOURDAIS, Priscilla FERNANDO, Daniel CASCARINO, Virginie COPPIN, Robert HABIAC, Sébastien MONS, Annie BROSSARD, Lasaâd DAMMAK, Carolina TAVARES, Vincent HIRON, Marline GASSE

Absents excusés :

Anne-Marie MARTINS donne pouvoir à Didier FABRE
Estelle KOMANIECKI donne pouvoir à Virginie COPPIN
Aurélie GAUTHIER donne pouvoir à René-Jean CULLIER DE LABADIE
Chakia VOLKART donne pouvoir à Stéphane RABANY
Hervé MANFRINI donne pouvoir à Dominique CARON

Absents non représentés :

Pedro GRACIA, Lydie MESSAD

Secrétaire de séance :

René-Jean CULLIER DE LABADIE

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE JUMELAGE DE VILLECRESNES

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1115-1 à L.1115-7 ;

Vu sa délibération n°2020-040 en date du 6 juillet 2020 portant création d'un comité de jumelage sous la forme d'une commission extra-municipale et ayant désigné les représentants du Conseil municipal pour y siéger ;

Considérant la demande formulée par M. René-Jean CULLIER DE LABADIE de ne plus être membre du Comité de jumelage de Villecresnes ;

Considérant la candidature de Mme Dominique CARON ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Article 1 : Désigne Mme Dominique CARON en tant que nouveau membre du comité de jumelage de Villecresnes, en remplacement de M. René-Jean CULLIER DE LABADIE.

Article 2 : Précise la nouvelle composition des membres élus dudit comité :

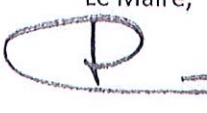
- M. le Maire
- Mme Dominique CARON
- Mme Marie-Annick PERSELLO
- Mme Ana GOMES.


Le Maire certifie le caractère exécutoire
Du présent acte à compter du

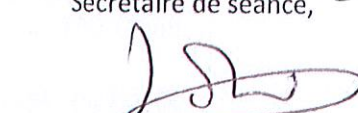
27 JUIN 2023

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,
Et ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre,

Et pour copie conforme à l'original
Pour le Maire et par délégation
Patricia DURAND
Directrice Générale des Services

Le Maire,

Patrick FARCY



Secrétaire de séance,

René-Jean CULLIER DE LABADIE

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun, qui peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr.